

Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Ligue OCCITANIE

Comité de l'Hérault

N° Siret 43368604500017- code APE 9312Z

Mesdames et Messieurs les Présidents
D'Associations de Pétanque et de Jeu Provençal
Du Comité Départemental de l'Hérault F.F.J.P

Le CRES, le 1^{er} Mars 2017

Mesdames et Messieurs les Présidents, chers Amis,

Dans le cadre de la Promotion du Jeu Provençal, suite à l'engouement de nombreux clubs au Championnat des Clubs du Jeu Provençal et aux excellents résultats à la Ligue, à l'instar de l'année 2016, Le Comité de l'Hérault, sur proposition de la commission, renouvelle cette compétition pour la saison 2017.

Pour le début de la compétition le 1^{er} avril 2017, la commission de pilotage a besoin de connaître rapidement le nombre d'équipes désireuses de concourir à cette épreuve sportive emprunt de convivialité.

Nous vous rappelons que la compétition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines et seniors) sans aucune obligation. Chaque équipe sera placée sous la responsabilité d'un capitaine et sera composée de cinq joueurs dont un joueur remplaçant.

A l'instar de l'année précédente, le Comité départemental de l'Hérault renouvelle sa formule, reprise sur l'ensemble du Territoire National. A chaque tour, cette compétition se déroulera de la manière suivante et dans l'ordre :

- Deux Doublettes jouées simultanément (11 points ou deux heures de temps)
- Une Triplette et un Tête-à-tête joués également en simultanés (11 points ou deux heures)

Lors d'une des parties, si au bout du temps imparti, les deux équipes sont à égalité, elles seront dans l'obligation de jouer une mène supplémentaire pour les départager.

La phase finale aura lieu le Samedi 9 Septembre 2017. Nous vous précisons que trois équipes seront qualifiées pour la ligue territoriale du Languedoc Roussillon.

Nous vous adressons un dossier comprenant :

- le calendrier prévisionnel
- le règlement spécifique au bon déroulement de ce championnat.
- l'acte de Candidature sur lequel doit être indiqué le nombre d'équipes que vous désirez inscrire.

Cet acte sera à retourner avant le 20 Mars 2017(Dernier Délai) au secrétaire administratif du Comité Départemental de L'Hérault à l'adresse suivante : Comité départemental 2 Place Jean Jaurès 34920 LE CRES.

L'inscription par équipe est de 30 Euros, vous devrez nous faire parvenir impérativement dans ce courrier, avec l'acte de candidature, un chèque dont le montant correspond aux équipes que vous engagerez pour valider leur participation à ce championnat.

Ce chèque sera établi à l'ordre du CD 34 F.F.J.P et mis à l'encaissement.

Nous espérons répondre à vos attentes et vous remercions de votre confiance.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents, l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs et les plus cordiaux.

Le Président de la Commission
CD 34 de la F.F.J.P.
Jean-Paul ATTARD

Le Trésorier Général
CD 34 de la F.F.J.P.
Alain VEYSSIERE

Le secrétaire Général
CD 34 de la F.F.J.P.
Jean-Paul RIGAUD

Le Président Départemental
de l'HERAULT de la F.F.J.P.
Henri GARCIA